



MAIRIE DE LE GALLET

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE INFORMATIONS AVRIL 2025

NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAINE ANIMATION LÜ

Le dispositif Lü
dans votre commune !

Sport - Divertissement - Interactivité - Apprentissage

Tout public

- 2 séances d'une heure
- 16 personnes maximum par séance

Scannez et découvrez le dispositif Lü en vidéo!

Vendredi 04 avril à LE GALLET

Salle communale – de 18 h 30 à 20 h 30 enfants et adultes

Séances offertes par la commune

Inscription obligatoire auprès de la mairie au plus tard le 03 avril

au 03 44 13 01 31 ou par mail à commune-legallet@wanadoo.fr

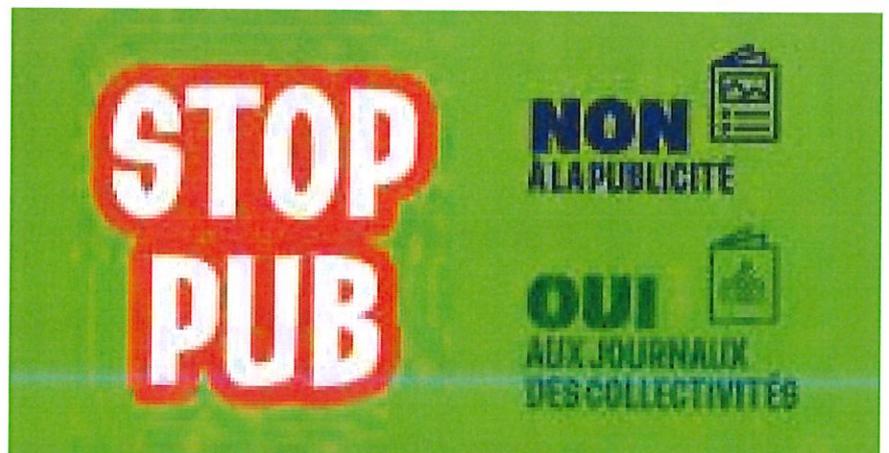
TRÈS SIGNALÉ : RAPPEL CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le collecteur des déchets a remonté au service Environnement de la CCOP des problèmes de comportement lors des dernières tournées.

Le temps de collecte des camions à préhension latéral est légèrement supérieur à une collecte traditionnelle avec ripeur, par conséquent dans les voies étroites, les temps d'attente derrière le camion se trouvent allongés.

En complément, dans ces mêmes rues, **un stationnement bienveillant est important** pour le bien de tous, en facilitant le passage du camion.

Et enfin, depuis plusieurs semaines, **de nombreux refus de collecte nous ont été rapportés sur des cartons déposés en dehors des bacs de tri.** Pour mémoire, **il est interdit de présenter du vrac en dehors des bacs de collectes.**



Si vous souhaitez apposer un autocollant sur votre boîte à lettres « STOP PUB », sachez que vous pouvez vous en procurer au secrétariat de mairie de LE GALLET lors des heures d'ouverture du secrétariat.



Tondeuses, soirées, retrouvailles familiales... la période estivale est le moment propice aux nuisances sonores.

Si l'usage des tondeuses, débroussailleuses et autres outils bruyants est autorisé à certains horaires de la journée, nous incitons les concitoyens à en limiter l'usage, afin que chacun puisse sereinement profiter de son jardin et des douceurs estivales.

Récapitulatif des horaires pour entretenir son jardin :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrés
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Avec l'arrivée des beaux jours, reflleurissent les soirées à l'extérieur (barbecue, apéritifs, etc.) et les nuisances sonores peuvent déranger le voisinage.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » : l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme doit toujours être présent à l'esprit de chacune et chacun d'entre nous.

En cas de débordement sonore, la meilleure solution est d'aller rendre visite courtoisement à l'auteur du trouble qui souvent ignore qu'il est à l'origine de la nuisance et essayer de chercher un terrain d'entente.

Les bruits constituent néanmoins une infraction. Retrouvez toutes les informations concernant les nuisances sonores sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

RELEVÉ DES COMPTEURS EAU

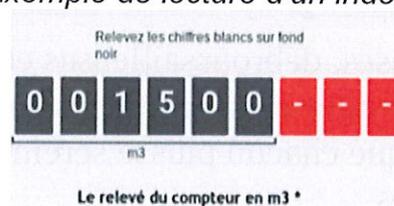
Nous vous informons qu'un agent SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE passera relever les compteurs d'eau **sur votre commune entre le 28/03/25 et le 02/04/25.**

Nous vous invitons à rendre accessible votre compteur et libérer votre installation de tout encombrement, afin que nous puissions relever ce compteur et, ainsi, établir une facture basée sur votre consommation réelle.

En cas d'absence, et si votre compteur d'eau se trouve à l'intérieur du logement, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous transmettre votre relevé (chiffres noirs uniquement) :

- 1. Soit sur votre esp@ce personnel, sur le site **www.eau.veolia.fr** à la rubrique « Votre consommation » - « Je transmets mon relevé ».
- 2. Soit depuis votre application mobile Veolia et moi
- 3. Soit en l'affichant à une porte ou à une fenêtre
- 4. Soit par téléphone au 09 69 36 28 53 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Exemple de lecture d'un index :



En vous assurant de notre total engagement à votre service.

Merci de votre compréhension.

Votre Service Consommateurs Véolia

COMMUNE DE LE GALLET
DÉPARTEMENT DE L'OISE
60360



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 mars 2025 - 19H00

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de Conseil sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. M. KAMÉLI Stéphane, M. GOUGE Bernard, COUPLET Nicolas,
Mmes THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud

Était absente excusée : Mme LALOT Isabelle

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2025.

M. Nicolas COUPLET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE N°1 : ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN ROTANGY SAS VALLÉE DE BOVES

M. Le Maire présente l'arrêté préfectoral ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur le projet de la Société SAS Vallée de Boves visant à exploiter un parc éolien sur la Commune de Rotangy. Cette enquête publique portant sur l'exploitation d'un parc éolien constitué de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison se déroule du 11 mars au vendredi 11 avril 2025 inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant les précédentes délibérations (22 octobre 2014, 25 mai 2016, 31 janvier 2018, 05 février 2020, 09 juin 2021, 08 septembre 2021) où l'assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien,

Considérant les réponses négatives d'administrés reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne via le bulletin communal,

Considérant les trois indicateurs classés de la DREAL définissant LE GALLET en zone rouge de saturation,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

CONFIRME à l'unanimité un avis défavorable pour le projet de développement « Parc éolien SAS VALLÉE DE BOVES » pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

ORDRE N°2 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

LES MEMBRES DU CONSEIL après en avoir délibéré

FIXENT le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2025 comme suit :

- * Comité des Fêtes : 1600 €
- * Association Musée Hétomesnil : 60 €
- * Coopérative Scolaire Viefvillers : 300 €
- * Association des parents d'élèves Viefvillers-Francastel : 200 €
- * Association de chasse Le Gallet : 300 €
- * Autres subventions (à définir par délibération) : 450 €

ORDRE N°3 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Avant d'aborder le Compte Financier Unique, M. Le Maire présente l'évolution du résultat de fonctionnement d'exercice de 2020 à 2024.

Le résultat de fonctionnement (+ 29 421,35 euros) connaît une baisse significative (-37,46% 2024/2023) dû à une augmentation des charges à caractère générale (électricité, dératissage, réparation du tracteur) et une diminution de près de 15 % de la DGF et de la DSR ;

Pour la répartition des dépenses, on constate que les charges à caractère général (entretien, voirie, électricité, maintenance, assurance ...) représentent 28 % des dépenses. A noter que 54 % des recettes proviennent des impôts et des taxes tandis que les dotations et participations contribuent à 44% du produit de fonctionnement.

Le Maire rappelle que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le budget de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par M. Le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		373 196,72 €		14 515,65 €		387 712,37 €
Opérations de l'exercice	118 620,95 €	148 042,30 €	45 233,88 €	51 288,27 €	163 854,83 €	199 330,57 €
Totaux	118 620,95 €	521 239,02 €	45 233,88 €	65 803,92 €	163 854,83 €	587 042,94 €
Résultat de clôture (=CA)		402 618,07 €		20 570,04 €		423 188,11 €
Restes à réaliser			42 900 €	6 359,00 €		

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme Annie THÉVENON conseillère municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, 1 NPPPV (1 Ne Prend Pas Part au Vote)

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

- 1) DONNE ACTE à l'unanimité de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus**
- 2) CONSTATE les identités de valeurs (report à nouveau, résultat d'exploitation de l'exercice, fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser**
- 4) ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

ORDRE N°4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 SUR BUDGET PRIMITIF 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Report en fonctionnement : Recette 02 : 386 647,11 euros

Affectation en réserves recettes 1068 en investissement : 15 970,96 euros

Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement : 20 570,04 euros

ORDRE N°5 : VOTE DES TAXES 2025

Après proposition de M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de fixer les taxes de la Commune pour l'année 2025

comme suit :

Taxe foncière sur prop. Bâties : 42.51% (pas de variation)

Taxe foncière sur prop. Non bâties : 33.50 % (pas de variation)

Taxe d'habitation 12.71 % (pas de variation)

L'ASSEMBLÉE VOTE A L'UNANIMITÉ ces taux

ORDRE N°06-1 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Le Maire fait état de nouvelles opérations d'investissement 2025. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour valider les devis d'entreprises spécialisées pour les opérations suivantes :

* Complément de travaux pour la réfection de la toiture du local technique (en raison des chevrons qui ne sont pas aux normes) : + 5 000 euros

* Adaptabilité des prises d'éclairage public pour les illuminations de Noël et autres branchements à 3 mètres de hauteur : 4 100 euros

Compte tenu de crédits non consommés sur l'opération « 107 nouvel agencement de la salle de réchauffage », l'Assemblée charge M. Le Maire de faire une étude financière pour la réfection de peintures de cette salle.

M. Le Maire informe l'Assemblée que la Société SAS WattOise (via la CCOP) va lancer une étude de pré-faisabilité relative à une installation photovoltaïque sur des bâtiments communaux.

Monsieur Le Maire fait lecture du Budget Primitif qui s'élève en

Recettes et dépenses de Fonctionnement : 461 375,66 euros

Recettes et dépenses d'investissement : 446 800,00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DONNE SON ACCORD et VOTE le budget primitif 2025 par chapitre

ORDRE N°06-2 : AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE Mr le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

ORDRE N°07 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustique tigre (*Aedes Albopictus*), l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires induits.

En effet, l'opérateur de surveillance et de lutte missionné par l'ARS, Altopictus, a observé la présence d'oeufs de moustique tigre sur plusieurs relevés successifs de piège pondoir dans le département de l'Oise. Par conséquent, le département de l'Oise est dorénavant considéré comme faiblement colonisé par le moustique tigre.

A ce titre, il devient essentiel que chaque Commune désigne un référent pour la lutte anti-vectorielle, chargé de coordonner les actions locales de surveillance et de prévention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,
DÉSIGNE Mme Sylvie JONARD pour assurer cette mission de référente**

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire fait part à l'Assemblée que les Hauts de France peuvent financer jusqu'à 50 % HT pour l'achat et la pose de nichoirs et d'hôtels à insectes. De part l'intérêt de ce dispositif (biodiversité, pollinisation, lutte contre les chenilles processionnaires...), il est décidé de contacter l'association « les Chemins Ruraux des Hauts de France » en vue d'un accompagnement dans cette démarche .

M. Le Maire rappelle que les relevés de compteur d'eau s'effectueront dans la Commune du 28 mars au 02 avril 2025.

A l'approche de la période estivale, il est souligné qu'il convient de faire un rappel dans le prochain bulletin sur les recommandations en terme de vigilance en matière de bruits (tondeuse, musique forte...).

M. Le Maire évoque la proposition de loi adoptée par le Sénat le 13 mars dernier et portant sur des changements profonds dans l'organisation des élections municipales dans les Communes de moins de 1 000 habitants. Ce texte reste encore à examiner en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

M. Le Maire informe l'Assemblée que la CCOP reconduit cette année l'opération CCOPing consistant à un tournoi intercommunal de tennis de table. La finale de ce tournoi déclinée en plusieurs catégories aura lieu le 20 juin à Breteuil. Considérant l'esprit amical et sportif de cet événement, Il est décidé de renouveler la participation de la Commune de Le Gallet et d'organiser ainsi « l'étape Village » le samedi 07 juin à 16 heures à la salle Communale.

M. Le Maire précise que l'exposition itinérante sur le patrimoine de l'Oise Picarde réalisée par l'Inventaire des Hauts de France sera installée en avril prochain sur la Place de l'Église.

Il est évoqué les prochains temps forts (la chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes le 19 avril 2025, le loto du samedi 24 mai 2025 organisé par l'Association Communale de Chasse de Le Gallet et le Tour de France le 08 juillet prochain)

La séance est levée à 21 heures 55.

QUELS SONT LES RISQUES DANS MA COMMUNE ?



DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS
WWW.OISE.GOUV.FR

Fiscalité

Impôt sur le revenu 2025 : obtenez une estimation du montant que vous devrez payer

Publié le 27 mars 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La campagne 2025 pour déclarer vos revenus de 2024 commence le 10 avril 2025. Vous pouvez dès à présent utiliser le simulateur des services fiscaux afin d'avoir une indication de votre impôt à payer.

À partir du 10 avril, vous pourrez accéder au service en ligne du site des impôts pour effectuer votre déclaration des revenus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358>) de l'année 2024. Vous devez faire cette déclaration même si vous avez perçu de faibles ressources (ou aucune ressource).

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser le simulateur officiel (<https://www.impots.gouv.fr/actualite/simulateur-dimpot-sur-le-revenu-2025>) de calcul de l'impôt 2025 sur les revenus de 2024, pour obtenir une indication du montant de votre impôt et de votre revenu fiscal de référence (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3216>). Ce simulateur prend en compte les nouvelles tranches de revenu (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18045>), qui correspondent chacune à un taux d'imposition différent.

Le simulateur ne peut être utilisé que si vous résidez en France. Vous pouvez employer :

- le modèle simplifié du simulateur (https://simulateur-icfi.impots.gouv.fr/calcul_impot2025/simplifie/index.htm), si vous ne devez déclarer que des salaires ou des pensions de retraite par exemple, et que vous déduisez les charges les plus courantes (pensions alimentaires, frais de garde d'enfant, dons à des associations et à des organismes d'intérêt général, etc.) ;
- le modèle complet du simulateur (https://simulateur-icfi.impots.gouv.fr/calcul_impot2025/complet/index.htm), si vous devez également déclarer des revenus d'activité commerciale, libérale ou agricole, des investissements dans les départements et régions d'outre-mer, des déficits globaux, etc.

À noter

La date limite pour transmettre votre déclaration de revenus varie selon votre département et selon que vous effectuez celle-ci en ligne ou sur formulaire papier. Les services fiscaux n'ont pas encore précisé les différences dates limites.

Voir aussi

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus annuelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358>)

Service-Public.fr

Impôt sur le revenu : tranches et taux d'imposition 2025 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18045>)

Service-Public.fr

Impôts 2025 : les plafonds de déduction des pensions alimentaires (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15453>)

Service-Public.fr

Comment calculer votre impôt d'après le barème de l'impôt sur le revenu ?

(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tranches-imposition-impot-revenu>)

Ministère chargé de l'économie

Comment gérer votre taux de prélèvement à la source ?

(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/modifier-gere-taux-prelevements-sources#>)

Ministère chargé de l'économie

Agenda

Danse de salon

CENTRE SOCIAL RURAL DE FROISSY-CRÈVECŒUR

C'est quoi ?

Venez découvrir ou redécouvrir le plaisir de la danse de salon dans une ambiance conviviale et détendue ! Valse, tango, Paso doble, Cha-cha-cha... Pas à pas vous apprendrez à évoluer sur la piste en douceur.

Dates

- Samedi 12 avril 2025
- Samedi 26 avril 2025
- Samedi 10 mai 2025
- Samedi 31 mai 2025
- Samedi 7 juin 2025

Lieux

Grande Salle du Centre Social Rural de Froissy-Crèvecœur

Ouvert à tous

Tarifs

- 5€ par séance
- +10€ d'adhésion annuelle au Centre Social par foyer

Horaires

10H00 - 11H30

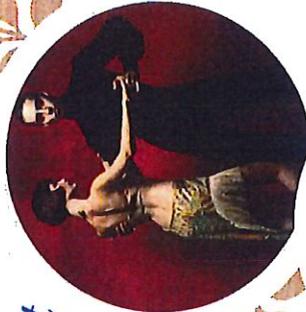
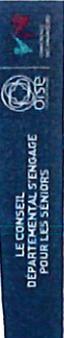
Inscriptions et renseignements

Accueil du Centre Social
1, rue des Bouviers à Froissy

03.44.80.81.58

csr.froissy.crevecoeur@gmail.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Soutenir les aidants par des temps conviviaux (4H00 par mois, formations possibles)



Envie de partager votre temps pour des moments conviviaux avec des aidants ? Ou tout simplement partager votre expérience de vie ?

Rejoignez notre équipe de bénévoles France Alzheimer et Marion notre psychologue lors de nos Cafés Mémoire

Contactez le Centre Social au 03.44.80.81.58 ou par mail à cafememoire.csrfc@gmail.com





A VOS AGENDAS

- * **Vendredi 04 avril** : Opération Lü 18h30 20h 30 (voir page 1)
- * **Samedi 05 avril 2025 CATHEUX : Randonnée des trois villages « Paysage et patrimoine »**
Place de la Mairie à partir de 9 h Randonnée patrimoine contée et champêtre
Déjeuner confectionné par un traiteur local Parcours d'environ 16 km avec du relief : Prévoir des Chaussures adaptées Pour vous inscrire : 06 71 18 99 36 ou 03 44 13 44 49 Tarif 15 euros
Chèque à libeller à l'ordre de Fontaine Animations
- * **Vendredi 11 avril 2025 Matin Permanence de la Mission Locale à CREVECOEUR LE GRAND** à la maison du Conseil Départemental 24 Avenue du Château
Uniquement sur Rendez-vous au 03 44 78 72 00
- * **Samedi 19 avril à partir de 10 heures à la mairie de LE GALLET** : Chasse aux Oeufs organisée par le Comité des Fêtes de LE GALLET
- * **Vendredi 25 avril 2025 Matin Permanence de la Mission Locale à CREVECOEUR LE GRAND** à la maison du Conseil Départemental 24 Avenue du Château
Uniquement sur Rendez-vous au 03 44 78 72 00
- * **Dimanche 11 mai : VIDE GRENIER ET MARCHÉ DE PRODUCTEURS de LE GALLET**
organisé par le Comité des Fêtes de LE GALLET
7 h à 19h. Les 3 premiers mètres sont gratuits et 1 euro le mètre supplémentaire
restauration sur place et animations Contact : 07.89.43.57.34
- * **Samedi 24 mai : LOTO Crèvecœur Le Grand organisé par l'Association Communale de Chasse de Le Gallet** (voir affiche en fin du bulletin communal)
- * **Jeudi 29 mai 2025 : Foire aux Puces Crèvecœur Le Grand** (53ème édition)

Et venez nombreux au tournoi Etape Village LE GALLET

avec votre bonne humeur et aussi pour le plaisir de jouer :

* **Samedi 07 juin 2025 TOURNOI CCOPing 16 h** salle communale (voir flyer)

3 catégories : * Licenciés enfants ou adultes (phases finales par catégorie d'âge en fonction du nombre de licenciés inscrits) * Les non licenciés de plus de 14 ans * les non licenciés de moins de 14 ans.

NUMÉO est le premier festival du numérique dans les bibliothèques de l'Oise

Organisé par le Conseil départemental de l'Oise, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale de l'Oise (MDO), Numéo est un événement phare de l'Année de la Culture 2025. Il est entièrement consacré aux nouvelles technologies, à l'inclusion numérique et aux services innovants.

Pendant tout le mois d'avril, les bibliothèques partenaires proposeront près de 80 animations aux enfants, adolescents, familles, adultes, seniors et publics éloignés : des temps forts articulés autour d'une rencontre-débat et de 8 ateliers numériques.

L'objectif de Numéo est de proposer des événements autour de thèmes d'actualité majeurs, comme l'éducation aux médias et à l'information, mais aussi de lutter contre la fracture numérique, prévenir l'illectronisme par des actions de médiation en bibliothèque et de permettre de découvrir, échanger et partager de manière inclusive et intergénérationnelle, autour de formes culturelles issues du numérique.



CULTURE OISE
LE DÉPARTEMENT 2025

NUMÉO
LE MOIS DU NUMÉRIQUE DANS L'OISE

1 > 30 AVRIL 2025

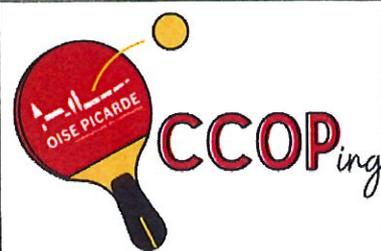
**ANIMATIONS GRATUITES
DANS 34 BIBLIOTHÈQUES DE L'OISE**

**TOURNOIS DE JEUX VIDÉO • EXPOSITIONS INTERACTIVES • ATELIER DE ROBOTIQUE
RÉALITÉ VIRTUELLE • CONFÉRENCES • CONTES NUMÉRIQUES
CRÉATION DE FILMS D'ANIMATION**

RENSEIGNEMENTS :
Médiathèque départementale de l'Oise
22 rue Vinot Préfontaine - 60000 BEAUVAIS
03 44 10 83 00 Plus d'infos sur mdo.oise.fr et oise.fr

MINISTÈRE DE LA CULTURE
MDO
C.A.N. 2025

LE SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE PRÉSENTE :



TOURNOI INTERCOMMUNAL

LE 07/06/2025

À LE GALLET

Salle Communale 16 h

Merci de venir muni d'une raquette et de balles.
Vous pouvez retrouver le règlement sur
le site : cc-oisepicarde.fr

Service des sports et de la vie associative

03.65.65.71.42 ou secretariat-sports@cc-oisepicarde.fr



CREVECOEUR-LE-GRAND



Samedi 24 Mai 2025

*Organisé par L'association communale
de chasse de Le Gallet*

Salle des Fêtes de CREVECOEUR LE GRAND

Ouverture des portes 17 H – Début des jeux 19 H

Place retenue jusqu'à 18 H 30

Animé par Stéphanie

3 000€

**bons d'achats dont
2 Cartons Finals**

**un à 500€
un à 800€.**

RESERVATION AU 07.68.55.74.01

2 € = Un carton – 10 € = 6 cartons – 20 € = 14 cartons

Jeux annexes : 1 jeu : 3 € - les 2 jeux : 5 €

Buvette et restauration sur place – Possibilité de payer en CB
I.N.P.S